

Planification fiscale et patrimoniale pour les particuliers

24 septembre 2020 (Lausanne, journée entière)

Séminaire récurrent
avec mises à jour



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse à tous les professionnels dont l'activité consiste en la planification patrimoniale et fiscale pour les particuliers: conseillers fiscaux, assureurs, banquiers, planificateurs financiers, gérants de fortune, fiduciaires, avocats, notaires et juristes.

Objectifs

Les changements légaux, professionnels et sociaux ont désormais atteint un rythme soutenu parfois difficile à suivre. Les turbulences sur les marchés financiers au niveau mondial y ajoutent une incertitude complémentaire, de sorte qu'il est encore plus compliqué de se faire une idée quant à l'évolution de son patrimoine.

La planification fiscale et patrimoniale est un concept qui permet de construire, de restructurer et de développer son patrimoine et sa prévoyance ainsi que d'anticiper sa succession de manière optimale, en prenant en compte les aspects fiscaux y relatifs.

Les problématiques rencontrées par les particuliers en lien avec leur patrimoine évoluent durant le cycle de vie; elles nécessitent donc une approche globale juridique, fiscale et patrimoniale, dépendant de la situation personnelle de chacun.

Le présent séminaire a pour objectif de traiter diverses situations choisies pouvant se présenter dans le cadre de la planification fiscale et patrimoniale des personnes physiques.

Nous débuterons la première partie de la journée par des questions en matière d'estimation des titres et de choix pour un entrepreneur entre le prélèvement d'un salaire ou d'un dividende.

Ensuite, nous exposerons des jurisprudences choisies du Tribunal fédéral et les enseignements qu'il convient d'en retirer en matière de planification fiscale. Puis, nous rappellerons les réflexes fiscaux indispensables que les professionnels doivent posséder lorsqu'une personne a le droit d'être imposée d'après la dépense et, en particulier, l'analyse de la charge fiscale au regard des limitations imposées par le bouclier fiscal dans certains cantons romands.

L'après-midi, nous aurons l'occasion de présenter la révision du droit des successions et les impacts en matière de planification. Ensuite, des questions de planification sous l'angle de la prévoyance professionnelle et des assurances seront abordées (Plans cadres LPP et Assurances 3a/3b).

Enfin, nous terminerons par vous exposer les conséquences fiscales de la vente immobilière en viager.

Thèmes

- L'estimation des titres non cotés – questions choisies
- Salaires versus dividendes avec la RFFA
- Jurisprudences choisies du Tribunal fédéral et planifications fiscales
- Impôt d'après la dépense versus bouclier fiscal (pratiques cantonales choisies)
- Révision du droit des successions – Quel impact sur la planification ?
- Plans cadres LPP et Assurances 3a/3b – questions choisies
- Vente immobilière en viager

Méthode

Exposés assortis d'exemples d'application pratique

Responsable du séminaire et conférencier

Roberto Garruso, expert-fiscal diplômé, RGA Conseil fiscal Sàrl, Pully, Genève

Conférenciers

Mélanie Erb-Zimet, experte fiscale diplômée, Banque Bonhôte & Cie SA, Neuchâtel

Danilo Delgado, avocat, expert fiscal diplômé, THEVOZ Avocats Sàrl, Lausanne, Genève, Austin (TX)

Thierry de Mitri, expert fiscal diplômé, de Mitri Conseils SA, Lausanne, Genève

Sébastien Liaudet, expert fiscal diplômé, Fiscaplan SA, Yverdon-les-Bains, Lausanne

Francine Oberson, Licenciée HEC

Dr. Adrian Schneider, avocat, LL.M, TEP, Gross & Associés Avocats, Lausanne

Date
24.09.2020 journée entière
Lieu
Royal Savoy Hotel & Spa Avenue d'Ouchy 40 1006 Lausanne www.royalsavoy.ch
Prix du séminaire
CHF 780.– non-membre CHF 680.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
Sont compris
• toute la documentation (version papier et numérique) • café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café • TVA 7,7%
Directives concernant la formation continue
La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- ☐ Non-membre
- ☐ Membre ASAI
- ☐ Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Planification fiscale et patrimoniale pour les particuliers

☐ 24 septembre 2020 (Lausanne, journée entière)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

☐ Facture à l'adresse privée

☐ Facture à l'adresse professionnelle

☐ Correspondance à l'adresse privée

☐ Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

☐ Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention
Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales
Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais
En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.–
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue
La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.